l'OCDE

L'OCDE est l'héritière de l'OECE. Elle est devenue OCDE en 1960. Cette organisation est un lieu de concertation entre les pays industriels à économie de marché d'Europe, les pays d'Amérique du Nord et d'Asie Pacifique. Elle n'a donc plus seulement une base européenne.

Section 1 : Origine et composition de l'OCDE :

L'OECE est une OE qui avait été crée après la seconde guerre mondiale par un traité du 16 avril 1948 pour gérer l'aide des USA et du Canada dans le cadre du plan Marshall. Elle était donc destinée à accompagner la reconstruction de l'Europe juste après la deuxième guerre mondiale. Cette États d'Europe de l'Ouest et les USA et le Canada. L'OECE va répondre à une première mission qui est d'organiser la distribution de l'aide financière pour le relèvement de l'Europe entre 1948 et 1952 sur la base de plans financiers élaborés par un comité d'experts. Pendant ce temps et jusqu'en 1960 cette organisation répond à la seconde mission qui est la coordination des politiques économiques des États et elle va tenter le libéraliser les échanges commerciaux entre les États membres, tenter aussi de stabiliser les droits de douane entre les 18 États. C'est d'ailleurs dans ce cadre là que ça va engager une système de convertibilité des monnaies.
En 1960, l'aide est parvenue à son terme, l'organisation principalement fondée sur le but de réaliser le plan Marshall a réalisé ce but. Par ailleurs, alors que la CEE a été créée en 1957 et que se développent les échanges, il est apparu nécessaire pour les États membres de l'OECE de redéfinir la deuxième mission. Cela s'est traduit par la signature d'une convention à Paris le 14 décembre 1960 créant en remplacement de l'OECE l'OCDE.
C'est une organisation qui est une organisation de coopération entre les États industriels à économie de marché, et à destination des pays européens. Mais cette organisation a vocation à s'ouvrir aux autres États non-européens.
C'est ainsi que composée à l'origine de 18 États européens plus les États d'Amérique du Nord, l'organisation s'élargie au Japon en 1964, à la Finlande en 1969, à la Nouvelle Zélande, à l'Australie, jusqu'à comprendre aujourd'hui plus de 30 États.
Les exigences pour faire partie de l'organisation sont peu précises, ou plus précisément concentrées sur le fait que les États membre sont des démocraties pluralistes devant fonctionner sur le modèle de l'économie de marché.

Section 2 : Les missions de l'OCDE :

L'OCDE a pur mission de renforcer l'économie de ses membres, d'améliorer l'efficacité des systèmes économiques, de promouvoir l'économie de marché, développer le libre échange entre les États membres et contribuer à la croissance des pays qui la compose mais aussi bien des pays industrialisés que des PVD.
C'est donc un lieu de discussion, de réflexion dans des domaines divers et variés comme la politique économique, les investissements internationaux, l'agriculture, l'emploi, les ressources énergétiques, l'environnement...
Elle assure une veille économique qui va lui servir à mettre en évidence les problèmes économiques et sociaux et à apporter des remèdes à ces problèmes.
Donc, le travail essentiel des personnels de l'OCDE est d'examiner ces situations et de publier ces informations. Depuis 40 ans l'OCDE a essentiellement analysée les pays se réclamant de l'économie de marché. Par ailleurs, elle a aidé les pays en transformation entre un système d'économie planifiée vers un système d'économie de marché.
Elle essai d'harmoniser les positions entre les États lors de négociations économiques internationales ; elle essaye de rapprocher les positions opposes. Elle aide d'ailleurs à la formation de règles communes aux États, en matière de fiscalité, de concurrence...
Elle a subit quand même une évolution dans le cadre de ses missions ; plutôt que d'examiner les économies par domaines de compétence, elle privilégie aujourd'hui plutôt les interactions entre les domaines d'actions des États.
Dans le cadre de son activité, elle assure ses missions par le biais de comités, notamment par le

biais du Comité d'Aide au Développement (CAD) composé d'une partie des États membres de la communauté européennes, du FMI, de la Banque Mondiale et de l'OCDE. Avec l'aide du CAD elle coordonne l'aide aux PVD ; elle recommande les secteurs à aider, elle met en avant les problèmes à résoudre. Elle a eu un rôle très important du passage des PECO vers l'économie de marché non seulement en les informant, mais aussi en formant des économistes pour qu'ils usent des solutions nécessaires pour pouvoir transformer l'économie.

Section 3 : Les structures par lesquelles l'OCDE agit :

Son siège est à Paris ; c'est vraiment une organisation intergouvernementale comme ls autres, elle est composée d'un Conseil des Ministres qui est l'organe de décision, se réunissant une fois par ans au niveau des ministres des affaires étrangères, des finances et du commerce extérieur, dont les représentants permanents se réunissent deux fois par ans. Ce conseil définit l'orientation de l'organisation et prend les actes sous forme de recommandation adressées aux États membres, ou sous forme de décisions ; c'est aussi à ce niveau là que sont décidés les accords internationaux sous l'égide de l'OCDE, devant ensuite faire l'objet d'une ratification par les États. Touts ces actes n'ont d'effet que s'ils ont étés adoptés à l'unanimité des membres.
On y associe le comité exécutif qui est une sorte d'émanation du Conseil des Ministres, composé de 14 membres ; 7 représentant les États qui ont un siège permanent France, Allemagne, Canada, Italie, japon, USA, RU et 7 représentants non permanents.
Le comité a pour tâche de préparer les travaux du conseil et d'exécuter ses décisions.
A ces deux organes s'ajoute plus de 200 comités et groupes de travail créés par le comité des ministres composés par des délégués des États, des experts indépendants, qui ont pour tâche de faire des études sur les économies des États.
A côté, il existe des organes autonomes à l'organisation, mais qui lui sont rattachés, comme le CAD, l'Agence pour l'énergie nucléaire...
Tout le système fonctionne sous la direction d'un secrétaire général nommé pour 5 ans par les États membres et qui assiste, dirige et coordonne les travaux du Conseil des Ministres et il représente l'organisation à l'extérieur.
Place importante sur toutes les questions actuelles, notamment le développement durable, sur les économies territoriales, et les économies émergentes.

Synthèse :

D'une part, il y aune constante chez toutes ces organisations ; ce sont des organisation de coopération, mais ça a une conséquence évidente dans la structure de l'organisation et dans les pouvoirs limités sur ses membres. L'organisation ne vie que parce que ses membres y consentent. Il y a donc une action unilatérale des États.
Même si elles sont focalisées et organisées presque toutes sur le continent européen. Elles sont donc géographiquement limitées (sauf OCDE).
Elles fonctionnent bien, et on voit qu'elles n'ont pas toutes les mêmes pouvoirs sur leurs membres. Plus on va vers la défense des droits de l'hommes plus les réticences des États sont larges, plus les conséquences de l'action menée sont importantes.